



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1901

Approbation d'une convention de partenariat scientifique entre la Ville de Lyon / Musée de l'imprimerie et de la communication graphique et l'école supérieure d'art et de design d'Amiens Métropole (ESAD)

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 14 MARS 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 17 MARS 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 7 MARS 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 17 MARS 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. DURAND (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), Mme HOBERT (pouvoir à Mme FRIH), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à M. REMY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/1901 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT SCIENTIFIQUE ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE DE L'IMPRIMERIE ET DE LA COMMUNICATION GRAPHIQUE ET L'ECOLE SUPERIEURE D'ART ET DE DESIGN D'AMIENS METROPOLE (ESAD) (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 25 février 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Considérant la volonté commune de développer et de promouvoir des relations et des échanges en matière scientifique entre le Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique et l'Ecole supérieure d'art et de design d'Amiens, le partenariat entre les deux institutions a pour objectif de développer des programmes communs de recherche et de valorisation des fonds conservés par le Musée de l'Imprimerie et, en particulier, le fonds Ladislas Mandel, créateur de caractères typographiques.

L'Ecole, comme le Musée, souhaitent établir un partenariat scientifique fructueux en créant les conditions favorables pour les deux établissements :

- séjours et échanges de chercheurs, d'enseignants-chercheurs et d'étudiants-chercheurs ;
- création ou développement de programmes pédagogiques ou de recherche scientifiques communs aux deux établissements ;
- organisation de manifestations culturelles et scientifiques.

La mise en œuvre de cette collaboration doit se faire dans toutes les composantes reconnues comme ayant un intérêt pour les deux partenaires.

Les conditions de ce partenariat sont formalisées dans la convention jointe au rapport.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1. La convention de partenariat scientifique susvisée, établie entre la Ville de Lyon/Musée de l'Imprimerie et de la communication graphique et l'ESAD (Ecole Supérieure d'Art et de Design d'Amiens Métropole) est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN